

BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 17

du 01 décembre 2025

COMITE DE DIRECTION



Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion du Lundi 01 décembre 2025

Présents : MM. BENOIT – BERANGER —MAKHECHOUCHE – IASIO — RANC —ALLIO — BERTHELOT —SAHBI - ARNAUD – MME GARCIA -

Visio : MME DOSSARD MM. - BERANGIER

Excusés :— MME D'ASCANIO – M GUIGUE – M BENALI

Assiste :

- M Barthélémy IASIO présente sa démission pour convenance personnelle du Comité Directeur, de la commission technique et de son rôle de référent de secteur. Le Comité Directeur prend acte et lui souhaite le meilleur au sein de son club.
- Le Comité Directeur valide les candidatures de M QICHOU Rachid et ZACHAYUS Louis à la commission technique
- Le Comité Directeur rappelle la tenue de l'Assemblée Générale d'hiver ce vendredi 5 décembre à 18H30 salle des Fêtes des Moulins à Cheval Blanc
- Le Comité Directeur rappelle (à ceux qui ne l'on pas encore transmis) que vous devez faire parvenir au plus tôt au District le cahier de structuration de votre club.

Christophe BENOIT
Président

Alain BERTHELOT
Secrétaire Général